

Exercice n°7

Document 1 Le canard gras victime du protectionnisme à l'américaine

Dans la guerre économique qui l'oppose à l'Union Européenne, le foie français est en passe de devenir une arme de réplique ciblée de l'Administration américaine.

En 1999, après un nouveau refus de Bruxelles d'importer des États-Unis de la viande de bœuf aux hormones, le foie gras avait déjà été taxé à 100%.

Il y a quelques jours, en réponse à la décision de l'Union Européenne de ne plus importer de poulets vivants et d'œufs en provenance du pays de Georges W. Bush pour cause de grippe aviaire au Texas, un audit agroalimentaire, mené par des inspecteurs américains dans des conserveries du Périgord, a conclu, fort à propos, à l'interdiction des importations ... de foie gras !

Et, pour bien donner son sens à la décision, la fermeture des frontières américaines a été annoncée quelques heures à peine après la décision européenne sur les poulets.

L'Amérique, comme chacun le sait, est la patrie du « libre-échange ».

Source : Revue Marianne, du 1^{er} au 7 mars 2004 citée par le manuel d'Économie Tle STG Bertrand Lacoste 2006

Document 2 Japon : un protectionnisme invisible, mais terriblement dissuasif

Au Japon, les quotas n'existent pratiquement pas. Pourtant, l'archipel nippon reste l'un des marchés les plus fermés de la planète.

Au Japon, les droits de douane sont réduits à leur plus simple expression, et les « pics tarifaires » rarissimes.

« Pour exporter le moindre pot de confiture, nous devons fournir une batterie de documents sanitaires, note le directeur de la diffusion chez Fauchon. Jusqu'à 30 à 50 % de plus que dans les autres pays ».

(...) Le Japon reste mentalement fermé : industriels, banquiers et distributeurs appliquent le principe de la préférence nationale. Quant au consommateur, il achète en priorité... japonais !

Source : Économie; Tle STG; Bertrand Lacoste 2006

Document 3 : Chinois et Européens évitent la guerre sur le textile

Après neuf heures de négociations sans interruption, le commissaire européen au commerce et son homologue chinois sont tombés d'accord, vendredi 10 juin à Shanghai, pour limiter les exportations de textile en provenance de Chine vers les 25.

Des pull-overs aux pantalons, dix types de produits doivent faire l'objet de contingentements jusqu'en 2008.

Source : Le Monde, 11 juin 2005.

Travail à faire

1	Commentez la dernière phrase du document 1.		
2	Pourquoi qualifie-t-on le protectionnisme japonais de protectionnisme invisible ?		
3	Reproduisez et complétez, sur la base des documents 1, 2 et 3 le tableau suivant :		
	Document	Description de la (ou des) mesure(s) protectionniste(s)	Mesure
			tarifaire non tarifaire
	1		
	2		
	3		